

parler encore longtemps, mais des instances relatives aux répercussions économiques, sociologiques et autres de ce projet seront présentées par une délégation des circonscriptions de Kootenay-Ouest et d'Oganagan-Revelstoke lorsque le comité des affaires extérieures étudiera le traité. Je demande aux députés d'examiner sérieusement l'affaire, car une fois l'inondation faite, c'est pour toujours. Nous estimons qu'il faut y accorder beaucoup plus d'attention que les députés ne l'ont fait jusqu'ici.

M. Henderson: Je dirai au préopinant et au premier ministre de la Colombie-Britannique qu'ils devraient faire leur possible pour hâter l'aménagement de la rivière de la Paix. Cette rivière est une source énergétique naturelle. L'aménagement en a été retardé à cause de l'incertitude qui entourait le projet d'aménagement du Columbia. Qu'on mette en chantier le projet de la rivière de la Paix sans se soucier des Kootenays. Cet aménagement n'exigera pas l'inondation de régions habitées. C'est certainement le projet le plus utile qu'on puisse entreprendre en Colombie-Britannique et en Amérique du Nord.

M. Leduc: J'ai suivi le débat avec grand intérêt. Le sujet m'intéresse tout particulièrement depuis que je sais que l'aménagement du Columbia ne servirait pas l'intérêt bien compris de la Colombie-Britannique.

A Pâques, j'ai pu faire un voyage à Vancouver. Un soir, j'ai rencontré un ingénieur qui travaille au projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière de la Paix. Il avait un film qu'il a proposé de me montrer. Après avoir discuté de la question pendant plusieurs heures, j'ai compris aisément l'attitude prise par le premier ministre de la Colombie-Britannique. Cet ingénieur m'a démontré que la même somme d'argent, et peut-être même une somme inférieure, permettrait de produire plus d'électricité si la province de Colombie-Britannique stimulait la mise en valeur de ses régions septentrionales, ce qui ne l'empêcherait pas d'exporter au besoin de l'électricité aux États-Unis.

Je crois que la Colombie-Britannique ferait mieux de concentrer ses efforts sur l'aménagement de la rivière de la Paix parce que dans ce cas pas une seule famille ne serait déplacée par l'inondation de certains secteurs. Il s'agirait du plus grand aménagement hydro-électrique et du plus grand barrage du monde. Quant aux emplois, l'entreprise en fournirait autant, sinon plus que l'aménagement du Columbia, et tous seraient créés sur le territoire de la province. Celle-ci profiterait donc pleinement de tout l'argent consacré à l'entreprise.

C'est pourquoi j'estime que la Colombie-Britannique est sage de continuer ses études en cette matière. Si la province n'est pas convaincue que le projet du Columbia représente l'entreprise la plus avantageuse pour elle, je pense qu'elle a le droit de ne pas donner son accord au traité, étant donné qu'elle ne s'est pas engagée par écrit.

Afin de mieux se renseigner, ses représentants ont pris part aux discussions; maintenant qu'elle dispose de ces renseignements, j'estime que la province de la Colombie-Britannique ne devrait pas être contrainte d'approuver une convention qui n'est pas aussi avantageuse pour ses citoyens qu'elle pourrait l'être.

M. Hanbidge: Maintenant que nous avons réglé le problème du fleuve Columbia, j'aimerais soulever une question qui ne prête pas à controverse. Je crois qu'il est approprié d'en parler à l'occasion de l'étude du présent crédit. Il s'agit du détournement de la rivière Red-Deer dans le Nord de l'Alberta. Mes honorables amis, les députés de Red-Deer et d'Acadia, en Alberta, connaissent ce projet beaucoup mieux que moi, mais nous, de l'Ouest de la Saskatchewan, y portons un intérêt particulier. J'espérais soulever cette question pendant l'étude des crédits du ministre de l'Agriculture, alors que le comité traitait de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, mais je n'étais pas ici, malheureusement, à ce moment-là.

La rivière Red-Deer prend sa source loin au sud-ouest de la ville du même nom. Depuis nombre d'années, les ingénieurs songent à utiliser ses eaux non pas pour fins d'irrigation, mais dans l'intérêt des éleveurs et des municipalités de l'Est de l'Alberta et de l'Ouest de la Saskatchewan.

En août dernier, après l'ajournement de la Chambre, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion de chambres de commerce à un endroit appelé Consort, dans la circonscription de l'honorable député d'Acadia. Il y avait là de 300 à 400 personnes de l'Alberta et de l'Ouest de la Saskatchewan. Ces gens s'étaient réunis afin de discuter du projet de dérivation de la rivière Red-Deer, mieux connu sous le nom de projet William Pearce. Cet homme était un ingénieur à l'emploi d'une des compagnies de chemin de fer. C'est lui qui, pendant bien des années, a travaillé à ce projet de dérivation, qui l'a élaboré.

Au cours de cette réunion à laquelle assistaient des fonctionnaires et des ingénieurs du ministère des Ressources hydrauliques de l'Alberta, M. A. G. Underhill, ingénieur régional de Calgary, a pris la parole. La réunion avait été organisée par l'Association des chambres de commerce du centre de l'Alberta et, je le répète, un grand nombre de gens de l'Ouest